

Unité Interdépartementale 25-70-90  
5 Voie Gisèle Halimi  
BP 31269  
25000 BESANÇON

BESANÇON, le 10/01/2023

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 06/10/2022

### **Contexte et constats**

Publié sur  **GÉORISQUES**

#### **LETTRES ET IMAGES MOREL**

Rue du Breuil  
25460 ETUPES

Références : UID257090/SPR/YB/ST 2023 - 0530B  
Code AIOT : 0012800197

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 06/10/2022 dans l'établissement LETTRES ET IMAGES MOREL implanté Rue du Breuil 25460 ETUPES. L'inspection a été annoncée le 21/09/2022. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- LETTRES ET IMAGES MOREL
- Rue du Breuil 25460 ETUPES
- Code AIOT : 0012800197
- Régime : Déclaration avec contrôle
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société Lettres et Images fabrique des panneaux publicitaires destinés à être apposés sur des véhicules

#### **Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- action Post-Lubrizol visant à effectuer des constats relatifs à la présence de matières combustibles, inflammables ou explosibles dans l'environnement de la société SOTREFI qui relève de la Directive SEVESO 3.

- Inspection réalisée sur la base du canevas d'inspection régional relatif à l'action nationale Post-Lubrizol visant à identifier la nature des activités réalisées dans un rayon de 100m autour des sites SEVESO (Site SOTREFI)

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

La société Lettres et Images n'exploite plus aucune Installation classée sur le site d'Etupes (arrêt de l'activité d'application de peintures depuis plusieurs années déjà)

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	situation administrative		/	Sans objet
2	stockage de produits (matières premières) et des déchets		/	Sans objet

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Le site ne comporte plus d'activités ou de stockage de produits pouvant relever de la nomenclature des ICPE

### 2-4) Fiches de constats

N° 1 : situation administrative

<b>Référence réglementaire :</b>
<b>Thème(s) :</b> Situation administrative des activités exercées au sein de l'établissement
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> les installations exploitées sur le site ont fait l'objet de la délivrance d'un récépissé de déclaration en date du 5/12/1990 pour l'application de peinture classable sus la rubrique 2940 2b de la nomenclature des ICPE
<b>Constats :</b> la société Lettres et Images n'exploite plus depuis plusieurs années déjà d'installation d'application de peintures sur son site d'Etupes.  L'activité exercée consiste à réaliser de l'impression numérique sur des bandes plastiques pour application ensuite sur des véhicules de bandeaux publicitaires (type "sticker") sans utilisation de peintures ou de solvants.  Après une visite réalisée sur l'ensemble du site il apparait qu'il n'y a pas d'exploitation d'installations susceptibles d'un classement selon la nomenclature des ICPE.
<b>Observations :</b> l'exploitant devra déclarer la cessation de l'activité d'application de peintures selon les formes prévues à l'article R 512-66-1 du Code de l'environnement en communiquant cette déclaration à l'Unité inter-départementale de la DREAL sur le site de Belfort.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 2 : stockage de produits (matières premières) et des déchets**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 02/05/2002
<b>Thème(s) :</b> Risques accidentels, stockage des déchets et matières premières
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> la présence de stockages de matières premières inflammables ou combustibles et des déchets ne doit pas être à l'origine d'un risque d'incendie ou d'explosion susceptible d'impacter les installations de la société SOTREFI située à l'intérieur d'un rayon de 100M du site de la société Lettres et Images
<b>Constats :</b> le site exploité par la société Lettres et Images à Etupes ne comporte pas de matières premières inflammables. La présence de matières combustibles est constatée en très faible quantité et correspond aux bandes plastiques qui font l'objet d'une impression numérique.  Les seuls déchets présents sont issus de la découpe des bandes adhésives plastiques et représentent une très faible quantité, de l'ordre de quelques kilogrammes, situés dans l'atelier d'application des bandeaux publicitaires sur les véhicules.  Aucun stockage important n'est réalisé sur le site et aucune matière ou produits présents sur le site n'est de nature à entraîner un risque notable pour l'environnement.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet